

1 e s e v r i l 2 0 1 2

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS  
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14  
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



## INTOLERABLE



Le SNAPATSI défend un déroulement de carrière jusqu'à la catégorie A pour tous les personnels scientifiques, aboutissement logique de la police scientifique de ces dernières années.

Les groupes de travail sur l'avenir des personnels scientifiques ont dressé un bilan extrêmement positif de l'implication et du travail quotidien de ces personnels affectés depuis maintenant 15 années dans toutes les structures de l'identité judiciaire.

Suite à ce constat le DGPN a décidé d'ouvrir au concours d'ingénieur la spécialité IJ et « envisage la possibilité de mettre en place une politique de substitution des personnels actifs par des personnels scientifiques, en particulier sur les postes de chef de services régionaux et locaux d'IJ ».

**La chasse aux sorcières contre les personnels actifs n'est pas ouverte ! La substitution sera progressive.**

Aujourd'hui, la nomenclature des postes d'officiers oblige l'Administration à affecter des officiers qui ont peu ou pas d'expérience en identité judiciaire et qui par leurs lacunes techniques peuvent rapidement se retrouver en difficultés. La compétence technique d'un chef de SRIJ est primordiale pour la validation technique des dossiers (rapport d'intervention, expertise, rapport d'exploitation...), l'accompagnement du développement technique des services (mise en place de nouvelles procédures et matériels), le respect des normes d'hygiène et sécurité, la garantie de la traçabilité et bientôt de la qualité.

La substitution des officiers par des ingénieurs IJ permettra d'améliorer l'efficacité des SRIJ et SLIJ. L'affectation de techniciens PTS comme chefs de SLPT et de techniciens en chef – adjoints au chef SRIJ a déjà prouvé l'intérêt de cette politique dans le développement de la PTS.

Pour le SNAPATSI, la réaction des syndicats d'officiers au courrier du DGPN, n'est qu'une réaction corporatiste, répondant à l'inquiétude de certains de leurs adhérents voyant dans la décision du DGPN une menace pour leur déroulement de carrière. Car ne l'oublions pas, bien souvent les postes de chefs SRIJ ou SLIJ sont un tremplin à l'avancement des officiers. D'ailleurs, il est dommageable pour la Police Scientifique que cet avancement soit bien souvent la seule motivation des officiers. Ceci reflète leur faible intérêt pour le développement de la police scientifique et leur vision archaïque de celle-ci.

De plus, par la méconnaissance du sujet Synergie-officier, sur un ton méprisant, refuse que des personnels scientifiques accèdent à des postes à responsabilité.

**Le SNAPATSI n'accepte pas que les personnels scientifiques soient traités de la sorte !**

Les personnels scientifiques conscients de leur rôle au sein de la Police Nationale et au service de la Justice, avec toujours à l'esprit l'intérêt des victimes méritent comme tout un chacun le respect !

Bureau  
National

01.55.34.33.20

**Le SNAPATSI fidèle à ses convictions  
et à ses engagements**

SCIENTIFIQUES